

ARRETE DAJI/2021/DS /N°115
portant délégation de signature

à

Monsieur Thierry HEULIN
Directeur de la Fédération de Recherche
« Ecosystème Continentaux et Risques
environnementaux (FR ECCOREV)

Le Président d'Aix-Marseille Université
Représentant légal du pouvoir adjudicateur

- Vu le Code de l'Education,
- Vu le Code de la commande publique,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON, à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
- Vu la nomination de Monsieur Thierry HEULIN en qualité de Directeur de la FR ECCOREV à compter du 1^{er} janvier 2018,

ARRETE

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Thierry HEULIN** à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires **de la Fédération de Recherche « Ecosystèmes Continentaux et Risques Environnementaux (FR ECCOREV)**, les actes qui suivent.

Chapitre I
Affaires financières

Article 2

Monsieur Joël GUIOT reçoit délégation pour tous les actes relatifs à l'exécution budgétaire du **CF 9800F131** de la structure financière de l'établissement (et tous les Eotp y afférant), incluant les ordres de mission lorsque la prise en charge financière des frais correspondants est supportée sur le budget de la FR ECCOREV.

Chapitre II
Dispositions générales

Article 8

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date du 7 janvier 2020. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 9

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché de manière permanente dans les locaux de la FR ECCOREV en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et dans les Services Centraux de l'Université, à la diligence du Directeur Général des Services.

Article 10

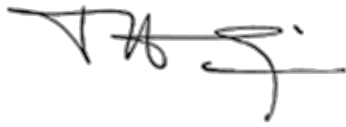
Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vu et pris connaissance

Le

Le délégataire

Monsieur Thierry HEULIN



Fait à Marseille, le 20 mai 2021

Le délégant

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

